

Le canton de Fauquier-Strickland n'a pas produit son Rapport d'information financière (RIF) de 2012. En l'absence du RIF de 2012 de le canton de Fauquier-Strickland, le ministère des Finances n'a pas pu confirmer le montant de l'allocation pour 2014.

Le montant de l'allocation accordée au canton de Fauquier-Strickland au titre du FPMO de 2014 sera confirmé une fois que son RIF aura été produit.